

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie, LAURENT Alain, MARC François.

Excusé : LORMOIS Serge

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame la Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Il n'est fait aucune remarque, le compte-rendu est donc approuvé.

1) Désignation délégués titulaire (1) et suppléants (3) pour élection sénateurs :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. Il convient donc d'élire un délégué titulaire qui pourra prendre part au vote et 3 délégués suppléants.

Candidats pour être délégué titulaire :

- Catherine ENEL

↳ Résultats du vote :

- Catherine ENEL = 6 voix

Candidats pour être délégués suppléants :

- Maryline DUBERNARD
- Serge LORMOIS
- Julie LAMARQUE

↳ Résultats du vote :

- Maryline DUBERNARD = 6 voix
- Serge LORMOIS = 6 voix
- Julie LAMARQUE = 6 voix

2) Convention espaces verts – Proposition d'avenant par la 5C :

Madame la Maire rappelle la convention passée avec la C.C. Cœur Coteaux Comminges, fixant les modalités de réalisation des prestations d'entretien des espaces verts communaux.

La convention, établie en 2019, prévoyait des prestations tout au long de l'année pour un montant total de 5 000€, or le montant réel des prestations réalisées s'élève à 8 500€, mais il ne nous a été facturé que le montant prévu dans la convention.

Aussi, Rémi RAMOND, responsable de ce service à la Communauté, propose d'établir un avenant afin d'ajuster le calendrier prévisionnel et ainsi porter le montant annuel des prestations à 6 500€.

Madame la Maire présente le calendrier prévisionnel proposé par la 5C. Puis elle rappelle que nous avons demandé à François MARC (lors de la réunion du 28/05) de préparer un planning établi selon les besoins réels tant pour la fréquence que pour le nombre d'intervenants nécessaires et présente donc ce planning qui prévoit des interventions d'avril à décembre 2020 (il n'y a pas eu d'intervention réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2020) pour un montant total de 5 200€.

Le Conseil Municipal refuse donc, à l'unanimité, l'avenant proposé par la 5C, approuve le calendrier établi par François MARC et accepte de payer les 200€ supplémentaires hors convention. Ce calendrier sera transmis à Rémi RAMOND pour application, en lui précisant que la Mairie s'engage à payer les 200€ réalisés en plus des 5 000€ prévus dans la convention.

3) Vente de bois chablis :

Madame la Maire rappelle que les arbres qui étaient tombés le long du chemin des sources (chemin de randonnée) ont été coupés et débités par les services de la communauté de communes, mais un des arbres coupés appartenait à un propriétaire privé. Elle a donc contacté le responsable du service chemins de randonnée, Christophe LAFFORGUE, pour régler ce problème. Ce dernier viendra en mairie le vendredi 17/07 pour rencontrer Madame la Maire et l'administré concerné.

Pour les autres arbres, Lionel RAMOND, de l'ONF, a établi un certificat de délivrance pour 7,5m³, soit 11stères, mais il y en a un peu plus en réalité.

Madame la Maire propose un affouage pour ce bois coupé, pour les administrés de la commune, et de fixer le prix de vente correspondant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affouage pour le bois coupé au chemin des sources et décide de fixer le prix de vente de ce bois à 8€/stère.

Une information sera distribuée aux habitants et les intéressés devront s'inscrire auprès de la Mairie. Le cubage du bois récupéré par chaque inscrit devra être fait de façon estimative par la Mairie afin de pouvoir établir la facture correspondante.

4) Questions diverses :

- Madame la Maire a demandé à ALTEAL de demander à ses locataires du presbytère d'entretenir leur jardin respectif. ALTEAL leur en a fait la demande, mais dans la crainte que cet entretien ne se fasse pas, ils ont demandé à une entreprise de venir évaluer tout le travail qu'il y a à faire et ainsi ils mandateront cette entreprise pour la réalisation des travaux.
- François MARC explique qu'il va falloir revoir les espaces verts du Sacré Cœur car l'entretien des rosiers était assuré par Monsieur ESTRAMPES mais ce dernier a fait part qu'il ne pourra plus l'assurer à l'avenir.
Il précise aussi que le chêne qui menaçait de tomber au Cap de la Vielle est maintenant tombé et il a été débité et sorti par le bûcheron.
Enfin, il informe qu'il est nécessaire d'élaguer tous les arbres du Jardin Henri Labeille et comme les agents de la Communauté ne peuvent pas faire ces travaux, il faudrait faire appel à des élagueurs.
↳ les Conseillers citent plusieurs noms d'entrepreneurs susceptibles de réaliser ces travaux et Madame la Maire se propose de les contacter pour faire établir les devis.
- Madame la Maire rappelle que l'adressage des rues et des maisons est effectif et qu'il faudrait donc maintenant acheter les panneaux et plaques correspondants. Pour ce faire, il faut déterminer les quantités précises afin de demander l'actualisation des devis déjà établis. Après concertation des Conseillers, il est convenu de mettre en place 28 panneaux et 2 plaques de rue, ainsi que 44 numéros de maison. Il sera demandé aux fournisseurs d'ajouter sur leur devis la prestation de pose des panneaux et plaques de rue.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame la Maire lève la séance.